LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie

Réf.: 0402-E20

Deuxième appel d'offres photovoltaïque lancé en 2019

Aperçu sur le concept et le déroulement de l'appel d'offres

Un cahier des charges portant sur la réalisation et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque, situées au Luxembourg, a été publié le 11 septembre 2019. Celui-ci a différencié entre cinq lots dont un, celui des terrains industriels (Lot 1; installations entre 500 kW et 5 MW), était défini de la même façon que dans le premier appel d'offres. Par rapport au deuxième lot du premier appel d'offres, bâtiments et ombrières ont cette fois-ci été dissociés, et deux ordres de grandeur ont été différenciés à chaque fois: enveloppe extérieure de bâtiments ≥ 200 kW et < 500 kW (lot 2), enveloppe extérieure de bâtiments ≥ 500 kW et < 5 MW (lot 3), ombrières et bassins d'eau ≥ 200 kW et < 500 kW (lot 4), ombrières et bassins d'eau ≥ 500 kW et < 5 MW (lot 5).

La période de candidature était de 6 mois, jusqu'au 16 mars 2020 à 12.00 heures. Le classement des offres reçues dans le délai imparti, et non éliminées en vertu d'un non-respect des dispositions du cahier des charges, est effectué comme suit:

- par rémunération de référence croissante; cette référence doit être inférieure ou égale à la rémunération plafond pour le lot concerné (Lot 1: 89 €/MWh, Lot 2: 120 €/MWh, Lot 3: 115 €/MWh, Lot 4: 145 €/MWh, Lot 5: 140 €/MWh).
- en cas d'égalité de la rémunération de référence, par puissance croissante;
- en cas d'égalité de la rémunération de référence et de la puissance, par tirage au sort entre les dossiers ex-æquo (procédure non nécessitée lors de cet appel d'offres).

Pour chaque lot, le Ministère retient les offres dans l'ordre croissant du classement obtenu par la méthode décrite, jusqu'à ce que la dernière offre considérée permette d'atteindre le volume maximal à rémunérer ou, le cas échéant, de le dépasser au maximum de 20%, selon les dispositions de l'article 5 du cahier des charges. Le même article a prévu de pouvoir transférer des capacités non-attribuées entre les lots 2 et 3, respectivement 4 et 5.

La remise d'une offre vaut engagement du soumissionnaire à respecter l'ensemble des obligations de toute nature figurant au cahier des charges en cas de sélection de son offre. Le cahier des charges a été envoyé par courrier électronique à toute partie qui en faisait la demande. Des questions relatives à l'appel d'offres ont pu être adressées au Ministère jusqu'à deux mois avant la date limite de dépôt des offres. Le document « Q&R » a été envoyé lors de chaque mise à jour à toutes les parties qui avaient demandé le cahier des charges. D'éventuelles modifications du cahier des charges, non substantielles ou allant dans le sens d'un allègement de la procédure, peuvent être portées à la connaissance des

parties s'étant manifestées pour recevoir le cahier des charges (procédure non nécessitée lors de cet appel d'offres).

Les soumissionnaires retenus bénéficient d'un contrat de prime de marché sur une période de 15 ans pour l'injection de l'électricité produite, établi selon les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables et les modalités précisées au chapitre 8 du cahier des charges. Le contrat y relatif doit être conforme à un contrat-type à établir par le gestionnaire de réseau concerné qui doit être approuvé par le régulateur préalablement à la conclusion.

Le fait pour un soumissionnaire d'être retenu dans le cadre de l'appel d'offres ne préjuge en rien du bon aboutissement des procédures administratives qu'il lui appartient de conduire. Les coûts de raccordement sont à la charge du soumissionnaire retenu. Le soumissionnaire a été encouragé à faire une demande de pré-étude de raccordement auprès du gestionnaire de réseau concerné, ainsi que des autorisations à solliciter, en amont de sa candidature.

Le soumissionnaire dont l'offre a été retenue met en service la centrale dans les conditions du cahier des charges et la réalise conformément aux éléments du dossier de candidature. Les possibilités et modalités de modification sont indiquées dans le cahier des charges. En outre, le soumissionnaire retenu s'engage à ce que la première injection de la centrale intervienne dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution. Si la première injection intervient dans un délai supérieur à 18 mois (et avant 24 mois) à compter de la date d'attribution, le soumissionnaire se voit imposer une pénalité. Exceptionnellement et dû à la pandémie Covid-19, ces délais sont prolongés d'office de la durée entre la date d'attribution (14 avril 2020) et la fin de l'état de crise (23 juin 2020), donc de 10 semaines.

Ci-après le résumé des résultats (toutes les offres ont été retenues):

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Puissance totale à allouer (MW)	10	10	10	5	5
Puissance à allouer après report (MW)*			17,25		9,71
Offres reçues	2	8	6	1	3
Résultat (MW)	7,39	2,75	15,29	0,29	5,06
Puissance totale allouée (MW)	30,78 MW (≈ 75%) de 40 MW				
Moyenne pondérée** de la rémunération des offres retenues (€/MWh)	89,00	114,47	114,16	144,50	139,87
Moyenne pondérée totale (€/MWh)	112,18				

*selon l'article 5 du cahier des charges **par la quantité d'électricité pouvant être produite

Remarque: un projet s'est vu retirer la décision d'attribution faute de constitution de garantie bancaire dans les délais impartis

Prochain appel d'offres

Il est prévu de lancer le prochain appel d'offres en automne 2020, et de publier en même temps un calendrier pluriannuel d'appels d'offres.

ANNEXE: liste des projets

Lot 1 (Terrains industriels ≥ 500 kWc):

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale (MWc)
1.	HELIOVOS S.A.	PV Sol BEIDWEILER_EX	Beidweiler	2,97
2.	Enovos Luxembourg S.A.	PV Sol Colmar-Berg	Colmar-Berg	4,42

Lot 2 (Enveloppe extérieure de Bâtiments ≥ 200 kWc et < 500 kWc):

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale (MWc)
1.	Sudgaz S.A.	Garages communaux Pétange	Pétange	0,346
2.	Sudgaz S.A.	GN Logistics Bettembourg	Bettembourg	0,31
3.	Ville d'Ettelbruck	Photovoltaik Parkhouse	Ettelbruck	0,4998
4.	Jean-Paul Willems	PV Willems Ingeldorf	Ingeldorf	0,316
5.	Sudgaz S.A.	Carrières Feidt Ernzen	Ernzen	0,313
7.	Enovos Luxembourg S.A.	PV Toiture DUDELANGE_EX	Dudelange	0,25
8.	Enovos Luxembourg S.A.	PV Toiture Bissen	Bissen	0,499

Lot 3 (Enveloppe extérieure de Bâtiments ≥ 500 kWc):

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale (MWc)
1.	Etablissement Wantz S.A.	Photovoltaik De VERBAND Colmar-Berg	Colmar-Berg	1,373
2.	Luxlait association agricole	Luxlait PV EXTENSION	Roost	1,36
3.	CONOSOLAR S.A.	PV Toiture CONOSOLAR LUX-III	Contern	2,70
4.	CONOSOLAR S.A.	PV Toiture CONOSOLAR LUX-II	Contern	3,60
5.	Enovos Luxembourg S.A.	PV Toiture ELLANGE	Ellange	1,27
6.	Kronospan Luxembourg S.A.	Hallendach-Kronospan	Sanem	4,99

Lot 4 (Ombrières et Bassins d'eau ≥ 200 kWc et < 500 kWc):

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale (MWc)
1.	Sudstroum Sàrl & Co Secs	PARKING Biohealth	Esch-sur-Alzette	0,286

Lot 5 (Ombrières et Bassins d'eau ≥ 500 kWc):

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale (MWc)
1.	ENERDEAL S.A.	Mamer Solar	Mamer	1,32
2.	Enovos Luxembourg S.A.	PV Carport Colmar-Berg	Colmar-Berg	0,69
3.	Enovos Luxembourg S.A.	PV Bassin Differdange	Differdange	3,05